

Renseignement sur un dossier

Par vaucieux jany, le 17/05/2017 à 19:11

bonsoir,

j aimerais savoir si mon ancienne proprietaire a le droit de se renseigner sur mon compte aupres d'un tribunal ? merci de votre reponse cordialement

Par Tisuisse, le 18/05/2017 à 08:40

Bonjour,

Réponse sans équivoque : c'est NON.

Par vaucieux jany, le 18/05/2017 à 10:30

bonjour,

merci pour votre reponse.

cette dame a contacté le tribunal qui lui a dit que j avais stoppé mon dossier de surendettement et que je pouvais regler tous mes creanciers alors que j ai dis que je pouvais regler une partie de mes creanciers

elle a ecrit a pacifica et leur a dit car il faut savoir que nous sommes au tribunal pour le logement qu elle nous a loué pdt 1 an et demi et dont le logement c est avéré indecent et nous avons ete contaminé au plomb puis je demandé au tribunal qui a divulgué l'information de me delivrer une preuve que puis je faire svp aidez moi cordialement